

ÉTUDIANTS DE L'UPJV

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, les bons réflexes pour votre assurance santé

Accueil > Santé

Actualité le 05-11-2018

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE SANTÉ SIMPLE ET GRATUITE. Vous avez juste à vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr et suivre les démarches indiquées.

VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE
Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement de vos frais de santé, vous devez vous inscrire à l'Assurance Maladie française, gratuite pour les étudiants.
AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

1. INSCRIVEZ-VOUS sur le site dédié à l'accueil des étudiants dès votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur : etudiant-etranger.ameli.fr

2. DÉPOSEZ vos pièces justificatives obligatoires :
une attestation de scolarité pour l'année en cours
un justificatif d'identité
un justificatif d'état civil
un relevé d'identité bancaire (IBAN)

Il pourra vous être demandé des pièces complémentaires en fonction de votre pays d'origine. Retrouvez toutes les informations sur ameli.fr, rubrique « Vous venez étudier en France ».

3. CRÉEZ un compte personnel sur le site ameli.fr dès réception de votre N° de Sécurité sociale et demandez votre carte Vitale.

4. DÉCLAREZ UN MÉDECIN TRAITANT lors de votre première consultation.

5. POUR OPTIMISER VOS REMBOURSEMENTS DE SANTÉ, choisissez une assurance complémentaire santé.

Si vous étiez déjà étudiant en France en 2017-2018, vous restez affilié à votre mutuelle étudiante jusqu'au 31/08/2019, même si vous changez de lieu de résidence.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

Assurance Maladie - Etudiant étranger

PAR MAIL : Connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie ».

PAR TÉLÉPHONE : 3646 (service 0.06 € / min + prix appel)

EN VOUS RENDANT : dans votre caisse primaire d'Assurance Maladie

[télécharger le flyer FR \(pdf\)](#)
[télécharger le flyer FR \(pdf\)](#)

